

1773 - Ordonnance de Mgr Louis Joseph de Montmorency Laval évêque de Metz

qu'a hesse dont le proces verbal a été dressé le premier septembre 1772 il y aura dans la sacristie une piscine, avec un nombre suffisant d'essuimains, pour laver les mains du pretre avant la celebration des Sts misteres

2. qu'on fera faire un coffre de fabrique fermant a deux clefs differentes pour y déposer les tittres, argent, comptes, et autres papiers de laditte fabrique (...)

3. que le bassin des fonts baptismaux sera retamé

4. que l'on fera construire dans la nef des bancs uniformes, et en suffisante quantité, pour y placer tous les paroissiens, et que lesdits bancs seront posés de façon qu'ils ne gênent en aucune façon la celebration du Service Divin.

5. qu'on reparera les portes du cimetiere, et que lesdittes portes seront tenues exactement fermées hors les heures du Service Divin, si mieux est faire faire un grillage au lieu des portes